

FORMATION À LA PARTICIPATION AUX EXPERTISES JUDICIAIRES

S64-07

JURIDIQUE

DURÉE :

7 heures (1 jour)

EFFECTIF :

6 personnes maximum
12 personnes maximum

PRÉ-REQUIS :

Savoir parler et lire le français

INTERVENANT :

Expert de justice inscrit sur une liste de cours d'Appel régionale en thermique des bâtiments.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Cours
Projection sur écran par croquis et schémas
Echanges d'expérience

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

QCM en fin de stage et test pratique

NATURE DE LA SANCTION DE LA FORMATION :

Attestation de réussite au QCM
Attestation de stage

MOYEN DE SUIVI DE LA FORMATION :

Feuille de présence

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Permettre aux stagiaires de maîtriser les règles et les procédures liées à l'expertise judiciaire.

PERSONNES CONCERNÉES :

Techniciens, cadres, en charge du suivi des expertises suite à litige.

PROGRAMME :

Formation théorique (3h30)

- L'origine d'une expertise
- La compétence des cours
- Les parties prenantes
- Les textes réglementaires
- La règle du contradictoire
- La réunion d'expertise
- Les dires à expert
- Les rapports d'expert
- Le jugement du magistrat

Formation pratique et technologique (3h30)


- Etudes de cas sur des dossiers réels
- Passage d'un test d'évaluation

COPROTEC - SERVICE FORMATION

12, IMPASSE MONTGOLFIER - 68 127 STE CROIX EN PLAINE

☎ 03 69 28 89 00

✉ CONTACT@COPROTEC.NET

 Nos formations comportent des activités pratiques nécessitant des capacités physiques adaptées. Toute situation de handicap doit être signalée préalablement à l'inscription afin d'évaluer les possibilités d'aménagement et les conditions d'accueil.

CO PRO TEC



SIRET : 523 911 899 00020 - DÉCLARATION D'ACTIVITÉ N° 42 68 02061 68 (PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE)